

Sécurité routière 86

N°13 - mai 2015

ÉDITO

Le bilan des premiers mois de l'année 2015 est lourd : 11 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Pour inverser cette tendance, les forces de l'ordre ont été particulièrement présentes pendant les vacances scolaires et les ponts traditionnellement accidentogènes du mois de mai. Cette visibilité s'est accrue pour le week-end prolongé de la Pentecôte grâce au renfort très apprécié des motocyclistes des CRS Sud-Ouest. Le nombre d'infractions graves constatées en 5 jours par les policiers et les gendarmes est éloquent. Il illustre la nécessité de renouveler régulièrement ce type d'opérations renforcées mais

également de continuer à intensifier les actions de prévention pour faire évoluer durablement le

comportement de tous les usagers de la route.

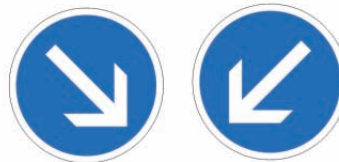


Jérôme Harnois, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne et les forces de sécurité

C'est dans ce but, pour sensibiliser le plus grand nombre de conducteurs avant les grands départs en vacances, que la deuxième édition de la semaine de la sécurité routière au travail aura lieu sur tout le territoire départemental du 8 au 12 juin.

Bonne route en toute sécurité.

Le panneau du mois : Obligations directionnelles



Ces panneaux sont employés en France pour obliger les usagers à contourner obligatoirement l'obstacle sur la chaussée par la droite ou la gauche.

Ils sont implantés en tant que signaux de position, juste devant un obstacle,

Il ne faut pas confondre avec ces panneaux d'indication.



Ceux-ci sont employés pour indiquer une obligation de tourner à droite ou à gauche AVANT le panneau. Ils indiquent aussi un sens de circulation (exemple dans un carrefour giratoire).

Les autres panneaux d'obligation de directions sont des signaux avancés imposant de suivre une direction à la prochaine intersection.



Ils peuvent être complétés par un panneau indiquant le type d'usager concerné.

L'obligation de direction ne dispense pas d'utiliser le clignotant lorsqu'il s'agit d'un changement de direction : Article R412-10 du code de la route (Ne pas utiliser son clignotant vous expose à une amende de 35€ et un retrait de 3 points au permis de conduire.)

Le non respect de ces obligations directionnelles est passible d'une amende de 4ème classe et de la perte de 4 points sur le permis de conduire.

Les chiffres du mois

	avril 2014	avril 2015	variation
Accidents	30	34	+ 4
Tués	0	6	+ 6
Blessés	45	45	0
dont blessés hospitalisés	12	17	+ 5

	de janvier à avril 2014	de janvier à avril 2015	variation
Accidents	117	119	+ 2
Tués	2	10	+ 8
Blessés	150	148	- 2
dont blessés hospitalisés	47	50	+ 3

> Contrôles routiers renforcés pour la Pentecôte



Du 22 au 27 mai, 12 policiers de l'unité motocycliste zonale des CRS Sud-Ouest sont intervenus aux côtés des effectifs de la Direction départementale de la sécurité publique et de la Gendarmerie nationale pour une opération ciblée de sécurité routière. Afin de renforcer la visibilité de cette opération et ainsi, d'inciter les conducteurs à la vigilance, Ludovic

PACAUD, Sous-Préfet de Châtelleraut s'est rendu sur deux points de contrôles : l'un en zone gendarmerie le vendredi 22 avril, sur la RD347 à Verrue et l'autre en zone police à Châtelleraut.

Le mardi 26 mai, une grande opération de contrôle des poids-lourds a été organisée en présence de Jérôme HARNOIS, Directeur de Cabinet de la Préfète et en collaboration avec les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL sur la RN10. 71 infractions ont été relevées, (des surcharges et des dépassements de temps de conduite).

Ainsi, au total, en 5 jours,
- 902 infractions ont été constatées dont :
- 370 excès de vitesse,
- 55 conduites sous l'empire d'un état alcoolique,
- 8 sous l'emprise de produits stupéfiants et 32 utilisations de téléphone au volant.

> Sécurité routière au Point-jeunes de Naintré

Pendant les vacances de printemps, le Point-jeunes de la ville de Naintré a organisé une action de sécurité routière dans le cadre du programme Label Vie. Les jeunes ont ainsi pu alterner les temps de sensibilisation à la sécurité routière et les activités plus ludiques autour de la conduite d'un cyclomoteur.

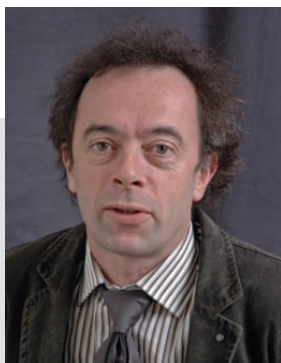
3 ateliers sur 3 journées différentes :
- le 29 avril : lutte contre les conduites addictives,
- le 5 mai : atelier deux-roues motorisés avec le simulateur de conduite
- le 6 mai : atelier consacré aux conséquences d'un accident de la route à partir du film « un tribunal pas banal ».

Pour tout renseignement au sujet du programme Label vie (financement jusqu'à 800€ pour un projet de sécurité routière organisé par des jeunes), consultez le site internet : www.vienne.gouv.fr

L'acteur de sécurité routière du mois :

Christophe RAMBLIÈRE

Animateur du pôle d'appui régional sécurité routière



Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Mon parcours d'enseignant m'a amené à travailler auprès des jeunes en difficultés. J'ai utilisé le permis de conduire comme outil d'insertion sociale et professionnelle en préparant des jeunes au CAP de Livreur par le biais de la conduite accompagnée en entreprise. Cette démarche a très vite été reconnue par le Ministère des transports qui m'a sollicité pour m'engager dans une mission de prévention en sécurité routière.

Cela fait donc près de vingt ans que je m'implique dans la sécurité routière.

C'est un outil pédagogique transversal pour aborder les problèmes de citoyenneté, de respect des règles et d'apprentissage du bien vivre ensemble. C'est aussi la possibilité de travailler avec de nombreux acteurs de l'éducation, de la formation, des forces de l'ordre, de la justice, de l'entreprise ou des collectivités.

Au fil des années, le travail réalisé avec les services de la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière (DSCR) m'a appris à diagnostiquer les enjeux importants en termes de prévention, à élaborer des méthodologies de projets en fonction des publics et à évaluer l'impact de nos actions. Cette démarche professionnelle n'a qu'une seule vocation : éviter l'accident, sauver des vies !

<http://www.securiteroutiere.net>

Quel est le rôle du pôle d'appui régional sécurité routière ?

D'abord intervenant départemental puis chargé mission, j'anime depuis 2000 le Pôle d'Appui Régional Sécurité Routière. Constitué de 6 chargés de mission d'origines diverses mis à disposition à temps partiels par leurs employeurs, le Pôle d'appui a 4 grandes missions :

- l'assistance et le conseil auprès des acteurs locaux pour apporter une méthodologie dans la mise en œuvre des actions et évaluer les politiques menées,
- le portage d'actions régionales à la demande des 4 préfectures,
- l'échange d'expériences pour enrichir la connaissance des acteurs locaux dans le domaine de la prévention du risque routier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques et mettre en commun les savoir-faire dans des domaines spécifiques,
- la formation des acteurs locaux, des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), des correspondants Sécurité Routière des services de l'État et des Collectivités territoriales et des référents des centres de formation ou des entreprises

L'AGENDA

du 5 au 7 juin : Animation d'un stand sécurité routière deux-roues motorisés à Univers moto à Poitiers.

du 8 au 12 juin : Semaine de la sécurité routière au travail. Retrouvez le programme complet sur le site internet de la Préfecture de la Vienne.



13 juin : Animation d'un stand sécurité routière à l'occasion de la journée des Jeunes sapeur-pompiers organisée par le SDIS 86 à Couhé.

15 juin : Sensibilisation à la sécurité routière pour les maires de l'arrondissement de Poitiers à la Chambre de commerce et d'industrie.

17 juin : Animation d'un stand sécurité routière à l'occasion de la journée « Santé-vous bien » organisée par la mission locale d'insertion du Poitou au Parc du Triangle d'Or à Poitiers.

18 juin : Journée Motard d'un jour organisée par la FFMC 86 dans le ressort de la communauté de communes de Montmorillon.

21 juin : Animation d'un stand sécurité routière au centre socio-culturel de la Blaiserie à Poitiers.

25 juin : Sensibilisation à la sécurité routière pour les maires de l'arrondissement de Châtelleraut.